



**Panel Third and Final Eligibility Report  
and Recommendation Approved by Board:  
DRC – Private Sector Development and Competitiveness Project**

**WASHINGTON DC, SEPTEMBER 28, 2011** – On September 21, 2011, the World Bank Board of Executive Directors approved the Inspection Panel's recommendation not to investigate whether the Bank has complied with its Operational Policies and Procedures with respect to the allegations contained in the three Requests for Inspection relating to the Democratic Republic of Congo (DRC) – Private Sector Development and Competitiveness Project. The Requests for Inspection submitted to the Panel state a number of claims relating to policy non-compliance and harm resulting from a World Bank financed project that involved retrenchment of many thousands of workers in several State-owned enterprises in DRC: the Gecamines mining company, and three national banks.

The Panel in its report noted that the issue of the legality of the retrenchment operations falls outside its mandate. Management recognized in its responses to the Requests that employees affected by retrenchment operations need to be properly informed and consulted. The Panel noted that Management is supporting a Government Commission to ensure that retrenchment operations are taking place in accordance with national legislation.

Concerning the claim that payments to workers were not adequate and timely, the Panel noted that the Government Commission will, according to an Governmental Decree, address this matter as part of its determination of whether the above mentioned retrenchment operations and other similar operations have taken place in accordance with national legislation. The Commission will determine, among other things, salary arrears due to ex-employees and propose solutions for payment of such arrears.

Concerning the claim that workers were not adequately assisted in managing the transition to other means of livelihood, the Panel noted that Management acknowledged the “*disappointing results*” of the reinsertion program for the Gecamines workers (called VDPs). The Panel in its final report acknowledged the efforts by Management and Government to provide access to education and health benefits for family members of retrenched workers, and access to pension from the national pension system (*L’Institut National de la Sécurité Sociale*). There is evidence that these efforts yield positive benefits for the Requesters.

Finally, the Panel noted the seriousness and importance of the claims of the Requesters. In retrospect, as acknowledged by Management, the Bank’s supervision and support to the implementation of these retrenchment operations could have been better. The Panel welcomed Management’s concern for the Requesters’ claims, and its commitment to a time-bound plan coupled with robust supervision. The Panel recognized that reaching a full solution to the Requesters’ grievances is the responsibility of the Government and is encouraged by the release of a Prime Minister’s decision in April, 2011, to competent ministers and agencies “*requesting them to take actions to address all of VDP’s requests.*”

The documents relating to these Requests, including the Requests, the Bank Management Responses, and the Panel’s Eligibility Reports, can be found at the following [link](#).



## **Troisième et dernier rapport de recommandation d'éligibilité approuvé par le Conseil RDC – Projet compétitivité et développement du secteur privé**

**WASHINGTON DC, le 28 septembre 2011** - Le 21 septembre 2011, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé la recommandation du Panel d'inspection de ne pas mener une enquête concernant la conformité de la Banque envers ses politiques et procédures opérationnelles dans le contexte des questions soulevées par les trois Requêtes concernant le Projet compétitivité et développement du secteur privé en RDC. Les Requêtes d'inspection présentées au Panel soulèvent un certain nombre de revendications relatives à la non-conformité de la Banque envers ses politiques et aux dommages résultant d'un projet impliquant plusieurs milliers de travailleurs dans plusieurs entreprises publiques en RDC (ceci inclus la société minière Gécamines et trois banques nationales) et financé par la Banque mondiale.

Le Panel dans son Rapport a noté que la question de la légalité des opérations de réduction du personnel est en dehors de son mandat. La Direction de la Banque a reconnu dans ses Réponses aux Requêtes que les employés touchés par les opérations de réduction du personnel ont besoin d'être proprement informés et consultés. Le Panel a noté que la Direction apporte son soutien à une Commission gouvernementale établie pour s'assurer que les opérations de réduction du personnel se déroulent en conformité avec les législations nationales.

S'agissant de l'allégation que les paiements pour les travailleurs n'étaient ni adéquats ni payés en temps opportun, le Panel a noté que, selon un décret gouvernemental, la Commission gouvernementale devra aborder cette question dans le cadre de sa détermination pour savoir si les opérations de réduction du personnel mentionnées ci-dessus, et autres opérations similaires, ont eu lieu en conformité avec la législation nationale. La Commission déterminera, entre autres, les arriérés de salaires dus aux anciens employés et proposer des solutions pour le paiement de ces arriérés.

S'agissant de l'allégation que les travailleurs n'étaient pas suffisamment aidé à gérer la transition vers d'autres moyens de subsistance, le Panel a noté que la Direction a reconnu les « résultats décevants » du programme de réinsertion pour les travailleurs Gécamines (appelé PVs). Le Panel a apprécié dans son Rapport final les efforts déployés par la Direction et le Gouvernement pour aider les membres des familles de ces travailleurs à accéder à l'éducation et aux prestations de santé, et accéder à la pension de retraite de l'Institut national de la sécurité sociale. Il est établi que ces efforts porteront des avantages positifs aux Requérants.

Finalement, le Panel a noté la gravité et l'importance des revendications des Requérants. En rétrospective, comme l'a reconnu la Direction, le suivi de la Banque et son soutien à la mise en œuvre de ces opérations de réduction du personnel auraient pu être meilleurs. Le Panel apprécie les préoccupations de la Direction envers les revendications des Requérants, et son engagement à un plan assortis de délais et lié à un suivi vigoureux. Le Panel reconnaît que l'atteinte d'une solution complète aux revendications des Requérants est la responsabilité du Gouvernement et est encouragé par la publication en avril 2011 de l'instruction du Premier ministre, aux ministres et organismes compétents, d'agir en vue de répondre à toutes les revendications des PVs.

Les documents relatifs à ces Requêtes, y compris les Requêtes mêmes, les Réponses de la Direction de la Banque, et les Rapports du Panel sur l'éligibilité de ces Requêtes, peuvent être trouvés au lien internet [suivant](#).